

**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE
(L. 181-10-1 du code de l'environnement)**

Une demande d'autorisation environnementale comprenant une demande d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et une demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau (IOTA), pour le développement du site EURENCO situé Boulevard Charles Garaud 24100 BERGERAC, est soumise à consultation du public au titre de l'article L.181-10-1 du code de l'environnement. Ce projet est soumis à évaluation environnementale. Une demande d'exécution du permis de construire avant la délivrance de l'autorisation environnementale est sollicitée au titre des articles L.181-30 et D.181-57 du code de l'environnement.

La consultation du public est ouverte pour **une période de 3 mois du lundi 16 juin à 9 h au lundi 15 septembre 2025 à 17 h.**

M. Paul JÉRÉMIE est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour conduire cette enquête et M. Alain LAUMON, en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour intervenir en cas de remplacement.

Des renseignements complémentaires sur le dossier peuvent être sollicités auprès :

- du service instructeur UbD 24-47 DREAL - email : isabelle.cimino@developpement-durable.gouv.fr
- du pétitionnaire EURENCO - email : environnement@eurenco.com

Le dossier est consultable par le public :

- sur le site internet dédié à la consultation <https://www.registre-dematerialise.fr/6280>
- sur support papier, mis à disposition en mairie de Bergerac, 19 rue Neuve d'Argenson, 24100 Bergerac.

Le public peut déposer ses observations et ses propositions :

- sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/6280>
- lors de la permanence du commissaire enquêteur le lundi 16 juin 2025 de 9 h à 12 h en mairie de Bergerac.
- par correspondance (voie postale ou dépôt direct) adressé à la préfecture de la Dordogne – Bureau de l'environnement, à l'attention du commissaire enquêteur, « **Consultation publique projet EURENCO** » Services de l'État en Dordogne - Cité administrative - CS 39000 - 24024 Périgueux cedex.

Deux réunions publiques en présence du pétitionnaire sont organisées par le commissaire enquêteur. Celles-ci se dérouleront :

- Réunion d'ouverture : **mercredi 18 juin 2025** à 18 h salle de l'Orangerie, 3 rue Lakanal, Parc Jean Jaurès, 24100 BERGERAC.
- Réunion de clôture : **mercredi 3 septembre 2025** à 18 h salle Jean Barthe, rue Jean Barthe, 24100 BERGERAC.

Durant toute la consultation, les avis réglementairement requis, dont l'avis de l'autorité environnementale, les informations complémentaires et réponses éventuelles du pétitionnaire, les observations et propositions du public et renseignements pertinents sont publiés par le commissaire enquêteur sur le site internet dédié à la consultation <https://www.registre-dematerialise.fr/6280>

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an au plus tard à la date de publication de décision sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/6280>

À l'issue de la consultation, la préfète de la Dordogne statue sur la demande par arrêté d'autorisation ou de refus, au vu du rapport établi par le service instructeur coordonnateur.